



Art des Vorstosses:

- Parlamentarische Initiative
 Motion
 Postulat
 Interpellation
 Dringliche Interpellation
 Anfrage
 Dringliche Anfrage
 Fragestunde

Type d'intervention :

Initiative parlementaire
Motion
Postulat
Interpellation
Interpellation urgente
Question
Question urgente
Heure des questions

Tipo d'intervento :

Iniziativa parlamentare
Mozione
Postulato
Interpellanza
Interpellanza urgente
Interrogazione
Interrogazione urgente
Ora delle domande

Auteur

Mathias Reynard

Signature

Titre

Plan d'action contre le harcèlement sexuel

Texte

1939 / 2400

Le Conseil fédéral est chargé de préparer et de mettre en œuvre un plan d'action pour la prévention du harcèlement sexuel. Ce plan comprendra notamment une campagne de sensibilisation, des mesures pédagogiques dans le cadre scolaire ainsi que des formations dans les entreprises.

Développement (facultatif)

1939 / 2400

Depuis quelques semaines, nous découvrons l'ampleur du phénomène de harcèlement sexuel à travers le monde. La Suisse n'est pas épargnée. Selon une étude du SECO, sur l'ensemble de leur vie professionnelle, 18.1% des personnes ont été une fois au moins harcelées sexuellement (28.3% de femmes et 10% d'hommes).

Le droit suisse prévoit que l'employeur « veille à ce que les travailleurs ne soient pas harcelés sexuellement » (Code des obligations, article 328, alinéa 1) et qu'il doit « prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger l'intégrité personnelle » (Loi sur le travail, article 6, alinéa 1). Si des cantons comme Genève ont pu mettre en place des programmes cantonaux efficaces et reconnus, des mesures concrètes et explicites sur l'ensemble du pays font encore défaut, ce qui empêche une lutte efficace contre ce phénomène.

Le Conseil fédéral est donc chargé de mettre en place un plan d'action permettant d'agir efficacement contre le harcèlement sexuel. Celui-ci pourra se déployer sous la forme d'une campagne de sensibilisation et de mesures touchant tant le contexte scolaire (intégration des thématiques du harcèlement sexuel et de l'égalité

Mitunterzeichnende: Die aktuelle Liste steht den Ratsmitgliedern [elektronisch](#) zur Verfügung und liegt gedruckt im Ratssaal (Sessionen) und im Zentralen Sekretariat auf.

Cosignataires: La liste actuelle est à la disposition des députés au [format électronique](#). Une version imprimée est disponible en salle du conseil (durant les sessions) et au Secrétariat central.

Cofirmatari: La lista attuale è a disposizione dei deputati in [formato elettronico](#). Una versione stampata è disponibile nella sala del Consiglio (durante le sessioni) e presso la Segreteria centrale.

femmes-hommes, par exemple dans le cadre des cours d'éducation sexuelle) que professionnel (formation des cadres et employé-e-s, matériel d'information, marches à suivre claires en cas de harcèlement, personne de confiance,...). Les cantons, les partenaires sociaux et les acteurs du domaine seront impliqués dans cette démarche, que la Confédération coordonnera.

Des mesures unifiées sur l'ensemble de la Suisse permettraient d'assurer la concrétisation de la lutte contre le harcèlement sexuel.

Bitte unterzeichnetes Original dem Ratssekretariat abgeben und den Text zusätzlich via Email senden an:

Prière de déposer l'original signé auprès du secrétariat du Conseil et, en plus, d'envoyer le texte par messagerie électronique à :

Vi preghiamo di consegnare l'originale firmato alla Segreteria del Consiglio e di inviare il testo tramite messaggeria elettronica:

zs.kanzlei@parl.admin.ch